



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 avril 2025 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2025 04 22-01- FINANCES - Souscription d'une ligne de trésorerie à hauteur de 1 000 000 €

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 05/04/2025
En exercice :	33	
Présents :	24	Affichage de la convocation : 16/04/2025
Pouvoirs :	5	
Votants :	29	Affichage du compte rendu : 24/04/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON-PEYRE DE FABRÈGUES (arrivée à compter de la délibération n° 3), Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Jean-Pierre NÉMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Faïma FERNI, Sandrine ARNAUD, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte RÉGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ M Stéphane GILLET donne pouvoir à Mme Aline DURAND Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Safi BOUKACEM M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Brigitte RÉGIS-MOREAU Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à Mme Anne LANSON-PEYRE DE FABRÈGUES M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON Mme Sylvie RAZY Mme Anne LANSON-PEYRE DE FABRÈGUES (absente à la 1ère et 2ème délibération, Arrivée pour vote à compter de la 3ème délibération)		

Monsieur Safi BOUKACEM est élu Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement, la commune de Vaugneray peut décider de souscrire une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de la commune de Vaugneray.

Les tirages s'effectuent en cas de nécessité et le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Vaugneray a lancé un projet de construction d'un Pôle Santé. Une partie des locaux est destinée à la vente dans le cadre d'une vente en l'état de futur achèvement (VEFA) dont la réception des travaux a été effectuée en date du 28 mars 2025, et la livraison aux propriétaires début avril 2025.

La commune de Vaugneray va être amenée à porter la trésorerie de l'investissement entre deux appels de fonds pour financer le solde des travaux. Aussi, il est nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie pour un montant de 1 000 000 € (un million d'euros).

Monsieur le Maire propose de signer l'offre auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes :

Prêteur	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes
Emprunteur	Commune de Vaugneray
Objet	Besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie par tirage
Montant maximum	1 000 000 €
Durée	12 mois
Taux d'intérêt	Taux €STER +0,59 %
Frais de dossier	700 €
Commission d'engagement	
Commission de non-utilisation	0,04 %

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**
29 suffrages exprimés :
29 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

AUTORISE la signature du contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes dans les conditions susmentionnées.

DIT QUE la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la commune de Vaugneray.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
24.04.2025
et de la publication en mairie le
24.04.2025

Le Secrétaire,
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire,
Daniel JULLIEN

